

ArcelorMittal : Annonces de redémarrages

Lors de la réunion du vendredi 27 mars 2020, la **direction de l'entreprise** a informé les représentants du personnel de **son intention de redémarrer les installations dans les prochains jours** et des mesures de santé et de sécurité qu'elle allait mettre en place pour les accompagner.

Les représentants **OGBL ont indiqué qu'ils ne cautionnaient pas la démarche** puisque **la situation de crise sanitaire à laquelle nous faisons face ne nous permet pas de considérer que l'environnement de travail est sans risques**. Le principe de précaution doit prévaloir !

ArcelorMittal a indiqué néanmoins prendre ses responsabilités et maintenir sa décision en s'appuyant sur le fait que tout se fera en accord avec les consignes de sécurité dictée sur les autorités et la médecine de travail.



Dans tous les cas, l'OGBL avec ses délégués veillera à ce que tout soit mis en œuvre au niveau des procédures et des moyens pour nos collègues quelle que soit la date de redémarrage. **La santé et la sécurité des salariés restent la seule priorité pour l'OGBL et les impératifs de productions sont à mettre au second plan !**

Pour les salariés qui travaillent sur site, les réorganisations ne peuvent **en aucun cas entraîner de pertes ou de désavantages**. L'OGBL a également demandé à ce que les sanctions disciplinaires (points) soient suspendues au vu de la situation inédite et de faire appel au bon sens.

Soignez-vous, protégez-vous et restez en sécurité

Vos délégués OGBL